2 mars 1871

(No. 2)

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU,

ARCHEVEQUE DE QUÉBEC

POUR LA VISITE PASTORALE DES PAROISSES.

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU.

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siége Apostolique,
Archevêque de Québec.

A tous les curés, missionaires, vicaires et autres ecclésiastiques chargés du soin des âmes, et à tous les fidèles de notre archidiocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Un des premiers devoirs des évêques, est de connaitre et, par conséquent, de visiter ceux dont les intérêts spirituels leur ont été confiés. Notre Seigneur nous l'enseigne clairement lorsque, se donnant lui-même comme notre modèle, il dit : *Je suis le bon pasteur, je connais mes brebis et elle me connaissent.* (S. Jean. X. 14.)

C'est pour accomplir ce grand devoir, Nos Très Chers Frères, que nous nous proposons de visiter successivement toutes les paroisses et missions de ce vaste diocèse, aussitôt que les circonstances nous le permettront. Nous viendrons à vous comme l'envoyé et le représentant de celui qui s'est appelé lui-même le *bon pasteur donnant sa vie pour ses brebis.* (S. Jean. X. 11.) C'est en son nom que nous vous apporterons la consolation, la lumière et la force.

Hélas ! qui n'a pas besoin quelquefois de ces trois grands biens que la religion seule peut nous donner dans cette vallée de larmes et de ténèbres ! Elle seule qui peut vous dire comme le Divin Sauveur,

dont elle est l'organe : *Venez à moi, vous tous qui êtes affligés, et je vous consolerai.* (Math. XI. 28.) *Bienheureux ceux qui pleurent, parcequ'ils seront consolés.* (Math. V. 5.) Ah ! sans doute, il ne nous sera pas toujours donné de tarir la source de vos larmes ; mais nous nous estimerons infiniment heureux si nous pouvons seulement en adoucir l'amertume, et faire briller dans vos cœurs un rayon de consolation et d'espérance.

Nous viendrons à vous, Nos Très Chers Frères, au nom de celui qui a dit : *Je suis la lumière du monde, celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres.* (Jean. VIII. 12). Combien de pauvres âmes ont besoin de cette lumière pour connaître Dieu, pour se connaître elles-mêmes ; combien de doutes à résoudre, d'inquiétudes à dissiper, de conseils à demander ! Voilà pourquoi la Sainte Eglise, inspirée par l'esprit de Dieu dans les belles prières qui accompagnent la consécration d'un évêque, demande une grâce spéciale pour que le nouveau pasteur puisse remplir ce ministère à la fois redoutable et consolant. " O Dieu, s'écrie-t-elle par la bouche du Pontife consécrateur, O " Seigneur trois fois saint, Père tout puissant, Dieu éternel, faites que " ce nouvel évêque soit un serviteur fidèle et prudent que vous puissiez " établir sur votre maison, pour y donner à vos enfants une nourriture " salutaire en temps opportun ; que sa sollicitude ne se rallentisse " jamais : qu'il ne place jamais la lumière au lieu des ténèbres, ni les " ténèbres au lieu de la lumière ; qu'il n'appelle point bien ce qui est " mal, ni mal ce qui est bien ; qu'il se considère comme le débiteur " des savams et des ignorants, afin d'acquérir des mérites par le " progrès qu'il fera faire aux uns comme aux autres. Pour cela multi- " pliez sur lui votre bénédiction et votre grâce ! " Or, Nos Très Chers Frères, la Sainte Eglise est l'épouse bien-aimée de Jésus-Christ qui s'est livré à la mort pour *la sanctifier, la vivifier, la rendre toute belle et toute agréable à ses yeux.* (Eph. X. 27.) Elle est notre mère ; elle est *un corps* mystique dont il est *le chef suprême.* (Eph. I. 22.) La prière de cette épouse et de cette mère est d'une grande valeur aux yeux de notre Sauveur, et comme ce n'est pas pour nous-même, mais pour votre avantage spirituel et pour le bien de vos âmes rachetées par le sang de l'agneau immaculé, que ces grâces sont demandées et accordées, espérons, Nos Très Chers Frères, que malgré notre indignité, cette prière aura son effet, et que nous pourrons exercer avec quelque fruit en votre faveur ce ministère que Jésus-Christ nous a confié.

Nous venons enfin vous fortifier. Cette vie est un combat perpétuel contre des ennemis nombreux et acharnés. Les forts ont besoin d'être soutenus, les faibles et les timides d'être encouragés ; ceux qui ont eu le malheur de se laisser vaincre, attendent qu'une main secourable vienne les relever : *tous*, comme dit l'apôtre S. Paul, *ont besoin de la gloire de Dieu.* (Rom. III. 23.) ; c'est-à-dire que tous nous devons attendre de Dieu la force qui nous est nécessaire pour résister à tant d'ennemis. C'est encore par le ministère des pasteurs que Dieu accorde cette grâce ; malheur à nous si par notre négligence à vous visiter, à vous consoler, à vous fortifier, nous mettions obstacle à ses desseins de miséricorde et rendions inutiles les trésors spirituels qui nous ont été confiés pour vous enrichir et vous fortifier.

C'est pourquoi, Nos Très Chers Frères, empruntant les paroles du grand apôtre, nous vous dirons : *Nous sommes les ambassadeurs de Jésus-Christ auprès de vous et c'est lui qui vous exhorte par notre bouche à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu. Car il dit : Au temps favorable je vous ai exaucé et au jour du salut je vous ai secouru. Voici maintenant le temps favorable, voici maintenant le jour du salut.* (II. Cor. V. 20 et VI. 1. 2.)

Nous sommes heureux de pouvoir vous rendre ce beau témoignage, Nos Très Chers Frères, que jusqu'à présent la visite de l'évêque a été toujours et partout le signal de conversions éclatantes et l'occasion de faveurs signalées de la part de Dieu. La joie, le respect et la soumission ont constamment accueilli la visite de votre premier pasteur. Bien des fois nous avons entendu de la bouche de nos vénérables prédécesseurs et de ceux qui les avaient accompagnés, le récit de ces merveilles de la grâce et de ces marques de foi vive et de piété filiale qui leur faisaient oublier les fatigues de leurs courses apostoliques au milieu de vous. Nous en bénissons Dieu de tout notre cœur et nous ne cesserons de l'en louer tous les jours de notre vie, tout en le priant instamment de conserver et d'augmenter en vos cœurs ces dispositions salutaires. Nous en avons la douce confiance ; notre passage au milieu de vous ne sera pas sans fruits, et à notre tour nous pourrons redire avec quelle sainte joie vous nous aurez accueilli, avec quelle avidité vous aurez écouté notre parole, avec quelle fidélité vous aurez correspondu à la grâce de Dieu.

Mais afin que la bonté divine accorde cette faveur à vous et à nous, adressons au ciel de ferventes prières pour implorer cette bénédiction infiniment plus désirable que tous les trésors de ce monde. Prions tous ensemble, parceque Jésus a promis *d'être au milieu de ses disciples réunis en son nom.* (Matth. XVIII. 20.) et que son père accorderait *tout ce que nous demanderions en son nom.* (Jean XVI.23.)

O Divin Sauveur ! accordez à votre peuple fidèle, à vos enfants chéris, à ces âmes que vous avez rachetées au prix de votre sang, accordez *un cœur docile* (III Rois III. 9.) afin qu'ils correspondent à vos adorables desseins de miséricorde avec *un cœur vraiment grand et une volonté pleine d'ardeur.* (II. Machab. I. 3.) Mettez dans notre cœur et dans notre bouche l'onction céleste de votre charité, afin que nous puissions répandre partout où nous irons, ce feu que *vous êtes venu allumer sur la terre et dont vous désirez si ardemment que tous les cœurs soient embrasés.* (Luc XII. 49.)

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, nous réglons ce qui suit :

1° Les trois dimanches qui précèderont notre arrivée dans chaque paroisse, ou mission, conformément au tableau ci-joint, on récitera trois fois l'oraison dominicale et la salutation angélique à la suite de la grand'messe, afin d'implorer la grâce de Dieu sur nous et sur les prêtres qui nous accompagneront, ainsi que sur la paroisse ou mission que nous devons visiter.

2° Nous nous rendrons à le (*voyez l'itinéraire ci-joint*). Environ un quart d'heure après notre arrivée, l'on donnera une instruction familière ou conférence, après laquelle nous partirons du presbytère pour faire notre entrée solennelle de la manière prescrite par le rituel. Après l'entrée, l'ordre des exercices sera expliqué, puis nous ferons la visite du tabernacle et enfin nous donnerons la bénédiction du Saint Sacrement.

3° Nous ferons en temps commode la visite des fonts baptismaux, du cimetière, de l'église et de ses dépendances.

4° Messieurs les Marguilliers qui n'ont pas encore rendu leurs comptes doivent le faire au plus tôt, afin de les présenter à notre examen. Tous ces comptes devront être clos et arrêtés.

5° Nous donnerons une attention particulière à l'exécution des ordonnances rendues dans les visites précédentes.

6° Monsieur le Curé devra nous présenter 1° un rapport sur l'état de sa paroisse ; 2° un inventaire du linge et des ornements de son église ; 3° un tableau des indulgences et des messes de fondation, s'il y en a.

7° Nous nous ferons un devoir de recevoir et d'entendre toutes les personnes qui désireront nous parler en particulier.

8° Les confesseurs entendront d'abord les confessions des personnes qui doivent être confirmées, et ensuite celles des autres paroissiens.

9° Messieurs les Marguilliers auront l'attention de procurer à nous et aux personnes de notre suite, les voitures nécessaires pour nous transporter à la paroisse suivante.

Sera notre présent mandement lu au prône de la messe paroissiale le premier dimanche après sa réception.

Donné à l'Archevêché de Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse, et le contre-seing de notre Secrétaire, le vingt-cinq Mars, en la fête de l'Annonciation, mil huit cent soixante-onze.

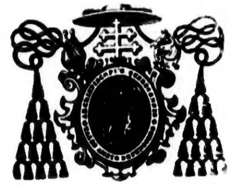

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

C.-A. Collet, Sous-Diacre,

Secrétaire.

Note confidentielle.—La visite épiscopale ne pouvant produire le bien que l'on en doit attendre, si l'évêque visiteur n'est pas mis au fait, tant du bien qui s'opère dans la paroisse que des abus et des désordres qui peuvent s'y trouver, MM. les Curés sont priés de dresser d'avance et de nous remettre, dès notre arrivée dans leur paroisse, les notes qu'ils jugeront à propos de nous donner sur ce sujet.

Personne ne doit se présenter à la confirmation en habit de chœur, ou dans le chœur.

Nous invitons MM. les Curés à se conformer exactement au dispositif du présent mandement, et à ce qui est prescrit dans l'appendice du rituel (page 103) concernant la visite épiscopale.

✠ E.-A. A. Q.

(No. 3)

(Circulaire au Clergé.)

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
3 Avril 1871.

MONSIEUR LE CURÉ,

On annonce les élections comme devant avoir lieu prochainement dans cette province. Vous n'ignorez pas quels désordres ont malheureusement lieu à cette occasion. La gloire de Dieu, le salut des âmes qui nous sont confiées et le bien de la société entière, exigent que le clergé déploie tout son zèle pour prévenir ces désordres, ou du moins les diminuer autant que possible.

C'est dans ce but que je vous envoie, avec la présente circulaire, la traduction du neuvième décret du quatrième concile provincial de Québec et deux sections du mandement collectif des Peres du même concile où il est question des élections et du serment.

J'ai cru que ces documents expliqués *avec soin et prudence* auraient plus d'autorité qu'un mandement spécial. Vous pourrez même faire remarquer à vos paroissiens que le décret a été approuvé par Notre Saint Père le Pape et que le mandement des Evêques n'en est que le commentaire.

J'ai dit tout à l'heure que ces documents doivent être expliqués *avec soin et avec prudence.* Si c'est une obligation grave pour tout pasteur de préparer avec soin les instructions qu'il est tenu par la loi divine et par la loi ecclésiastique, de donner à son peuple, cette obligation devient plus grave encore lorsqu'il s'agit de mettre une digue à des désordres nombreux et divers, dont les conséquences sont si déplorables pour l'église et pour la société entière. Je vous prie de méditer attentivement les principes exposés dans ces documents afin de pouvoir les expliquer clairement et brièvement à vos paroissiens. C'est à cela que doit se borner votre part dans les élections, à moins que des circonstances tout à fait extraordinaires n'en demandent d'avantage ; mais alors vous ne devrez pas vous écarter de la prescription